



**LETTRE DES ELU-E-S EELV
de
l'AGGLOMERATION DIJONNAISE**

N°3 juillet 2015

SOMMAIRE DES ARTICLES

Edito.....	p 2
Vœu COP21 adopté par le conseil municipal de DIJON.....	p 4
Dijon, future capitale de la Région Bourgogne Franche-Comté ?.....	p 6
Accompagner les changements de comportement !.....	p 8
Se déplacer à Dijon sans réchauffer le climat !.....	p 9
Les 5ème Assises Nationales de la Biodiversité à Dijon.....	p 10
Financement du Grand Stade : taxons TF1 plutôt que les spectateurs dijonnais.....	p 12
Aéroport Dijon-Bourgogne : dans un contexte financier difficile, halte aux dépenses inutiles !.....	p 14
Tranquillité publique : La vidéo-surveillance n'a pas démontré son efficacité ! Réorienter les investissements sur les moyens humains.....	p 16
Vœu TAFTA adopté par le Conseil Départemental de Côte d'Or.....	p 18
Écolo, Joséphine BAKER ?.....	p 19
Catherine HERVIEU, nouvelle présidente de la Fédération des élu-e-s Verts et Écologistes.....	p 21
Nous contacter.....	p 22

EDITO

L'année 2015 a débuté par les effroyables attentats de Paris au mois de janvier. Les grands rassemblements qui s'en sont suivis le 11 janvier, au-delà du partage de l'émotion, ont montré la nécessité de redéfinir les valeurs communes. L'année 2015, c'est aussi celle de la réponse au changement climatique avec la COP21 qui se réunira à Paris au mois de décembre. Le constat est là : crise démocratique, crise environnementale et climatique, crise sociale qui débouchent sur doute, défiance et sentiment d'impuissance.

Cela s'est traduit notamment lors des dernières élections départementales qui ont profité à la droite et l'extrême-droite, excepté sur le bassin dijonnais, avec pour la première fois l'élection d'une élue écologiste, Sandrine HILY, au Conseil Départemental.

Nous sommes à la croisée des chemins : soit c'est l'autoritarisme s'appuyant sur le repli sur soi, la discrimination, la haine et la peur de l'autre, soit c'est le renouveau démocratique sur la base des valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité, de justice sociale et environnementale. C'est bien cette dernière alternative qui permet de redonner confiance dans les politiques publiques pour des solutions ambitieuses face à la crise écologique. Car trouver des solutions aux défis environnementaux est la grande priorité du XXI^{ème} siècle.

Il y a des solutions locales, comme celles engagées lors des mandatures précédentes (Plan Climat Energie Territorial, l'abandon progressif de l'usage des pesticides dans les espaces publics, le développement des modes actifs, vélo et marche, le tramway et la préservation des rivières), et celles présentées dans cette troisième lettre d'information. Il y a aussi les initiatives écocitoyennes qui doivent être encore plus valorisées car elles démontrent concrètement que la transition écologique est possible.

Il faut aussi amplifier la coopération entre les élus et les citoyens pour aller encore plus vite vers une société plus juste dans un environnement amélioré et avec un service public de qualité. Il y a des solutions globales comme celles espérées lors de la conférence Paris-Climat-2015 déclarée « grande cause nationale » par le gouvernement. Cette conférence est une nouvelle occasion pour que chaque acteur contribue, à sa façon, à peser sur l'accord des États et serve à réinventer l'action publique sur un mode plus coopératif. Cette dynamique est indispensable! Car les États sont, d'ores et déjà, impliqués dans le processus de négociation climatique. Et si l'Union Européenne a présenté sa contribution avec un objectif d'une diminution d'au moins 40 % de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, les débats législatifs nationaux sont susceptibles de réduire les perspectives d'un accord ambitieux.

En France, le report de la Loi de Transition Énergétique, en seconde lecture à l'Assemblée Nationale en juillet, dû au conservatisme des sénateurs, ainsi que le nouveau recours au 49.3 pour imposer la loi Macron, intégrant sous forme de cavalier législatif, le projet d'enfouissement des déchets radioactifs(CIGEO), montrent les freins à la mutation écologique.

La mobilisation des citoyens et des collectivités locales est donc nécessaire pour contribuer à sa réussite. Ainsi, les grands réseaux mondiaux des villes vont organiser un « sommet des gouvernements locaux pour le climat » début décembre. Le mouvement citoyen pour la justice climatique valorisera des initiatives porteuses de solutions écologiques et sociales innovantes, à

l'exemple des villages Alternatiba, événement qui a eu lieu à Dijon les 26, 27 et 28 juin et que nous avons activement soutenu.

C'est dans cette perspective, que les élu-e-s EELV de la communauté urbaine du Grand Dijon, font le bilan de leur première année de mandat. La volonté du groupe est de participer activement à faire de Dijon et du Grand Dijon, un territoire « d'excellence écologique », construit avec et pour les habitants.

Les élu-e-s EELV du Grand Dijon



**DIJON se mobilise pour la COP21 :
Vœu présenté par Stéphanie MODDE,
adjointe à l'écologie urbaine et au cadre
de vie, en Conseil Municipal le 13 avril 2015.**

La réalité du changement climatique est aujourd'hui universellement reconnue. Le cinquième rapport du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) prévoit qu'au rythme actuel de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, la hausse des températures moyennes de la planète par rapport à l'époque préindustrielle dépassera les 2°C dès 2030.

Les équilibres écologiques seront bouleversés avec des conséquences majeures : élévation du niveau des mers, déplacement de populations, intensification des risques naturels –sécheresses, inondations – , processus qui sont déjà à l'œuvre. Les sociétés humaines commencent à en être fragilisées (pandémie, famines, conflits armés)

L'accord de Kyoto signé en 1995 par un nombre restreint de pays est arrivé à son terme. Il doit être renouvelé, étendu à l'ensemble des nations, adapté à la nouvelle réalité.

Face aux échecs successifs des précédentes conférences climatiques, la réussite de la conférence de Paris – appelée COP21 – apparaît comme indispensable à l'humanité toute entière.

L'accueil par la France de la conférence, organisée sous l'égide des Nations Unies, est une formidable opportunité pour notre pays. Cela permet de relever concrètement le défi de l'exemplarité environnementale revendiquée par la France. A ce titre il faut valoriser l'engagement des collectivités locales qui jouent un rôle essentiel de proximité depuis de longues années.

En effet, leur mobilisation est indispensable à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Leur compétence en matière d'urbanisme, de transports, de production et de consommation d'énergie constitue des maillons indispensables entre accord global et vie quotidienne.

Dijon a depuis plusieurs années mis en œuvre une politique de transition écologique. En 2008, elle fût une des premières municipalités à signer la Convention des maires de l'Union Européenne. En 2010, elle se dote d'un Plan Climat Energie. En 2011, elle adopte la stratégie des « 3×20 » (réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre, augmentation de 20% de l'efficacité énergétique, utilisation de 20% d'énergies renouvelables).

Le label « Cit'ergie » attribué à la ville en janvier 2015 par les 16^{ème} Assises de l'énergie des collectivités locales vaut reconnaissance de la qualité des actions engagées.

Pour autant, Dijon n'entend pas en rester là : elle vient de réaffirmer son ambition d'accentuer son action dans le domaine de l'énergie et également en faveur du développement des circuits courts, de l'agriculture biologique et de la biodiversité en répondant à l'appel à projet des 212 collectivités lauréates de l'appel à projet Territoire à Energie positive pour la croissance verte.

Le succès de la COP21 repose aussi sur une forte mobilisation citoyenne. Des ONG, des mouvements sociaux et écologistes sont d'ores et déjà porteurs d'initiatives concrètes visant à promouvoir des modes de vie plus sobres.

C'est pourquoi le conseil municipal de Dijon réuni le 13 avril, prenant ses responsabilités pour contribuer à la réussite de la COP21:

- réaffirme solennellement l'accompagnement de tous les dijonnais qui souhaitent s'impliquer localement sur les enjeux du dérèglement climatique afin que la mobilisation soit la plus large possible via les commissions de quartier, les écoles, les centres de loisirs, les associations, les EHPAD, les administrations et les entreprises...
- s'engage à amplifier ses actions en faveur de la transition énergétique et écologique pour relever le défi des mutations en cours et préparer l'avenir.

Stéphanie MODDE



Dijon, future capitale de la Région Bourgogne Franche-Comté ?

C'est la question à laquelle le conseil municipal de Dijon, réuni le 29 juin, devait répondre. Force a été de constater qu'elle n'a pas suscité un débat de fond alors qu'il s'agissait d'une conséquence de la réforme territoriale elle-même beaucoup discutée. Et pour cause! La réforme territoriale est en deçà des ambitions affichées: simplification du mille-feuille territorial et efficacité des politiques publiques.

Mais outre ces derniers objectifs, pour les écologistes, la réforme doit aussi résoudre les maux qui rongent actuellement notre République: défiance vis à vis des politiques publiques, défiance vis à vis des élus qui les incarnent. Cela se traduit par une abstention de plus en plus élevée lors des élections. Face à cela, la réforme doit opérer un rapprochement entre les citoyens et les instances de décisions et promouvoir des instances participatives en complément des instances représentatives. Enfin, la démocratisation des collectivités locales doit se poursuivre avec la séparation des pouvoirs entre le délibératif et l'exécutif, à l'instar des chambres nationales: actuellement, cette séparation n'existe pas dans les assemblées locales (municipales, départementales et régionales). De plus, la démocratisation des instances locales nécessite l'élection au suffrage direct des délégués aux intercommunalités sur la base d'un projet communautaire proposé clairement aux citoyens.

Ceci étant rappelé, les élu-es EELV de Dijon se sont clairement positionnés pour que Dijon soit la capitale de la Bourgogne Franche Comté. Dijon est légitime parce qu'elle est en position centrale, qu'elle est attractive avec une population qui croît et un cadre de vie reconnu grâce aux actions en faveur de la transition écologique et grâce à des équipements publics et privés satisfaisants.

Pour autant, Dijon ne doit pas concentrer l'ensemble des pouvoirs politiques, administratifs et économiques si notre souci est de favoriser le développement équilibré et harmonieux de la région Bourgogne Franche-Comté. Il faut alors une complémentarité et une coopération des pôles urbains et non pas une compétition mortifère pour que le projet soit accepté et acceptable par les citoyens et les fonctionnaires concernés.

Cet équilibre nécessite l'évaluation des impacts économiques, sociaux et environnementaux et la mise en synergie de l'ensemble des politiques des deux anciennes régions et de leurs capitales pour répondre aux défis déjà actuels: changement climatique, accès à l'énergie, sauvegarde de la biodiversité et de l'eau... L'équilibre passe aussi par l'impulsion d'une nouvelle gouvernance qui doit se traduire par un fonctionnement en binôme entre Besançon et Dijon. Cette coopération territoriale prendra logiquement forme à travers la mise en œuvre du pôle métropolitain. Avec des politiques publiques plus efficaces grâce à une mutualisation des moyens et l'émergence de projets transversaux: dans le secteur des transports, de l'environnement, du développement économique, de la recherche et de l'enseignement et des équipements culturels et sportifs. Cette dynamique renforcera l'attractivité et la visibilité de la nouvelle aire urbaine.

Si ce rapprochement des pôles urbains a du sens, le travail en réseau avec la décentralisation des

services de l'État et des services territoriaux doit être aussi une réalité dans les territoires ruraux et périphériques.

L'égalité des territoires, garantie de notre cohésion sociale et du mieux vivre-ensemble, est un des fils conducteurs de nos politiques d'aménagement. Pour cela dans chaque bassin de vie de Bourgogne Franche-Comté, le citoyen doit pouvoir accéder aux services essentiels. C'est porteurs de cette feuille de route que les élu-es EELV ont opté pour le chef lieu provisoire à Dijon avec la volonté de construire une région en capacité de se tourner vers l'Europe- qui en a bien besoin- grâce à sa volonté d'exemplarité écologique.

Catherine HERVIEU, présidente du groupe des élu-e-s EELV.



Sandrine-Daria HILY, conseillère municipale déléguée à la démocratie locale, en charge du dispositif écocitoyens et conseillère départementale de Dijon 3.

Accompagner les changements de comportement !

Les budgets participatifs sont une véritable aubaine pour impliquer les dijonnaises et les dijonnais dans la transition écologique. Toutes les commissions de quartier comportent des projets en faveur de la nature en ville: aménagement de la promenade de la Redoute avec un jardin partagé, remise en état de la promenade du Suzon, implantation d'un rucher sur l'esplanade du Ruisseau, mise en place de nichoirs et d'hôtels à insectes dans le parc Clemenceau, création d'un jardin partagé derrière Latitude 21 et plantation d'arbres fruitiers dans le quartier Montchapet. Ces initiatives témoignent de l'intérêt des habitants à agir sur leur quotidien pour améliorer leur cadre de vie.

La municipalité, à l'écoute des attentes et des aspirations des citoyens, a proposé un dispositif innovant pour renforcer cette dynamique de responsabilisation et d'implication citoyenne : les écocitoyens. L'objectif est d'identifier des personnes relais, au sein des commissions de quartiers, afin de valoriser les éco-gestes et d'accompagner les changements de comportements.

Deux actions principales ont été choisies pour le dispositif écocitoyens :

Les habitants du quartier Toison d'Or ont souhaité faire évoluer le marché équitable de la Place Granville en Foire Bio et solidaire avec des animations éco-citoyennes (auto-partage, lombricompostage, tri sélectif, etc.). Elle a eu lieu le dimanche 5 juillet au Parc du Château de Pouilly. Les écocitoyens étaient identifiables grâce à des tee-shirts ce qui a pu favoriser les échanges.

- D'autre part, un travail collaboratif est en cours avec la commission de quartier Université et la Maison de l'Architecture et de l'Environnement, Latitude 21. A la suite de la réunion des écocitoyens de janvier 2015, l'idée a émergé de réunir toutes les éco-initiatives pouvant exister dans les différentes commissions de quartiers mais aussi en dehors des commissions comme le Village Alternatiba qui a eu lieu du 26 au 28 juin, le dispositif Uniscité, etc...

C'est à travers la création d'un site internet écocitoyen participatif, dijon-ecocitoyenne.fr, que s'est déclinée cette volonté. Elle permettra surtout de promouvoir toutes les pratiques éco-responsables afin que chaque dijonnaise et dijonnais puissent s'en inspirer et les répliquer.



Catherine HERVIEU, vice-présidente aux mobilités actives, à la qualité de l'air, bruit et milieux aquatiques au Grand Dijon.

Se déplacer à Dijon sans réchauffer le climat !

Alors que la COP21 de Paris se prépare, il faut rappeler que le transport est un des secteurs majeurs émetteurs de gaz à effet de serre avec 27,8 % des émissions nationales. Et le transport routier, quant à lui, représente 92 % des émissions dont 57 % pour les véhicules particuliers. Si à l'échelle nationale et européenne, la mutation pour des transports les moins émetteurs piétine, à l'échelon local elle est en cours.

Ainsi, le Grand Dijon œuvre depuis des années à un urbanisme cohérent, favorisant dans la ville les courtes distances. 69% des déplacements des habitants du Grand Dijon se font en effet dans un rayon de moins de 3km et la distance moyenne d'un trajet est de 2,5km. C'est le sens de la densification de l'habitat, d'une part, qui évite l'extension infinie de celui-ci au risque de l'augmentation des transports motorisés et au détriment des terres agricoles. C'est le sens des actions en faveur de mobilités actives, d'autre part, avec des transports publics partagés (tram, bus, auto-partage), vélos et marche... D'ailleurs, le nouvel Observatoire des Mobilités Actives 2013-2014 (http://www.grand-dijon.fr/onlinemedia/Upload/ObservatoireMobilitésActives2013-2014_Web2.pdf) montre bien l'ensemble de la dynamique d'évolution de ces différentes actions qui contribuent à la diminution des gaz à effet de serre responsables du changement climatique.

Toutefois, il faut encore progresser afin d'atteindre réellement les objectifs que le plan de déplacement urbain du Grand Dijon a fixé d'ici 2020. Pour les transports en commun, l'objectif est de passer de 28 à 30% de part modale. Pour les modes actifs, il s'agit de passer de 31 à 40% de part modale: de 3 à 10% pour le vélo et de 28 à 30% pour la marche. L'enjeu de ces trois objectifs est bien d'assurer la diminution de la part modale de la voiture particulière qui doit passer de 53% à 40% en 2020. Pour ce faire, un schéma directeur des modes actifs est en cours d'élaboration avec plusieurs orientations: réel partage de la voirie avec la généralisation des zones 30, amélioration des continuités cyclables, maillage cohérent des itinéraires cyclables et piétonniers, animations écomobilités (scolaires et grand public). Avec la lutte contre le changement climatique et pour l'amélioration de la qualité de l'air, ces orientations sont en phase avec la reconfiguration urbaine du Grand Dijon et le développement des éco-quartiers. La référence écologique du Grand Dijon, en matière de déplacements, doit devenir celle de l'ensemble des citoyens qui, ainsi, de façon attractive, peuvent devenir acteurs de leurs mobilités.





Stéphanie MODDE, adjointe à l'écologie urbaine et au cadre de vie.

Dijon a accueilli les 5^{ème} Assises Nationales de la Biodiversité en juin 2015. Durant trois jours, 700 acteurs de la biodiversité (personnels des collectivités, bureaux d'études, établissements publics et associations) ont pu mettre en commun leurs expériences, témoigner d'une prise de conscience et d'une mobilisation soutenue en faveur de la préservation de l'environnement. L'objectif des six thématiques et des visites de terrain fut de mettre en valeur des solutions concrètes, qui existent déjà, et que nous devons bien entendu amplifier pour adapter les territoires au changement climatique. L'ensemble des acteurs de la biodiversité ont prolongé un travail de concertation engagé depuis quelques mois.

Ce fût également l'occasion de présenter les travaux des 4 préfigurateurs de l'Agence Française pour la Biodiversité (équivalent de l'ADEME) dont fait partie une élue régionale EELV de PACA Annabelle JAEGER.

En tant qu'Adjointe à l'écologie urbaine et au cadre de vie, je me suis impliquée dans l'organisation de cet événement durant plusieurs mois. J'ai eu le plaisir de pouvoir représenter tout au long de ces Assises le Maire de la Ville de Dijon, Ville qui était co-organisatrice avec le Grand Dijon, le Conseil Régional de Bourgogne et le Conseil Départemental de Côte-d'Or et le réseau des éco-Maires.

Ce congrès fût l'occasion, pour mon collègue Patrice CHÂTEAU, Adjoint à l'environnement et moi-même, d'affirmer notre volonté de renforcer une politique locale en faveur de la nature en ville qui est d'ores et déjà en œuvre : gestion différenciée des espaces verts (800 ha), végétalisation citoyenne de l'espace public, ruches en ville, prairies urbaines mellifères, programme de sensibilisation et d'actions pour impliquer les dijonnaises et les dijonnais à la préservation de la biodiversité sous l'égide du Jardin des Sciences, mise en place d'un dispositif écocitoyen dans les commissions de quartier, développement des jardins partagés... Cette politique locale est mise en valeur par une Charte de la Biodiversité qui doit être rendue publique prochainement.



Nous avons clôturé cet événement par la signature de la Ville de Dijon et du Grand Dijon de la charte d'adhésion à la stratégie régionale pour la biodiversité. Pour nous écologistes, c'est un acte fort qui ne se limite pas à un acte symbolique. Face à l'érosion de la biodiversité au niveau local et mondial et à la nécessité de la préserver pour notre propre survie, notre démarche est claire.

Nous veillerons à ce que les orientations de la Charte s'appliquent à notre politique locale. Nous considérons cette adhésion comme un acte politique fort en faveur de la préservation de la

biodiversité urbaine et une opportunité pour mettre en œuvre une politique plus ambitieuse portant sur un aménagement urbain soucieux de la nature en ville: un arrêt total des phytosanitaires, une gouvernance coopérative entre les acteurs publics et privés, la restauration de la fonctionnalité des milieux et le maintien d'une agriculture péri-urbaine (notamment en maraîchage bio).

Bien évidemment, c'est en permettant aux citoyens de s'appropriier les enjeux que nous accompagnerons les changements de mode de vie indispensable à la transition écologique des territoires. Telles sont les principes qui guideront notre action durant ce mandat.

J'ai également participé à une table ronde "*Le végétal à la conquête de nos villes*" co-organisée avec UrbanLeaf, le 5 juin, à la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon. Vous pouvez réécouter la première partie des échanges en cliquant sur ce lien <http://frequence.ubourgogne.fr:8081/blogcast/index.php?id=18945> .



Frédéric FAVERJON, vice-président
eau et assainissement au Grand Dijon.

Financement du Grand Stade : Taxons TF1 plutôt que les spectateurs dijonnais

La redevance versée par la Société Anonyme Sportive Professionnelle Dijon Football Côte d'Or (DFCO), seul utilisateur du stade, était dérisoire jusqu'en 2014 : redevance annuelle de 250 000 € alors que les frais d'entretien, notamment de la pelouse, effectués par les services de la Ville était de 350 000 € environ. Les élus écologistes EELV de Dijon se sont plusieurs fois insurgés contre cette subvention déguisée de 100 000 € à une société anonyme.

L'action de vos élus EELV a porté puisque, suite à la décision de reconstruire la tribune Est, le Grand Dijon, collectivité à qui l'équipement a été transféré, a acté en septembre 2014 le principe de revoir la redevance d'occupation versée par le DFCO à la collectivité.

Le coût de la rénovation des tribunes Sud et Nord, en 2007 et 2011, a été de 20 millions d'euros. Le coût de la reconstruction de la tribune Est est estimé à 22 millions d'euros. Le coût total des travaux est de 42 millions d'euros et la durée d'amortissement de 40 ans. De fait, la redevance à verser par le DFCO devrait être d'environ 1 million d'euros par an. A cette somme, il convient d'ajouter le remboursement des frais d'entretien engagés par la collectivité de 350 000 €, ce qui induirait une redevance annuelle de 1,4 millions d'euros.

Le DFCO étant le seul et unique utilisateur du stade, il est normal qu'il rembourse par une redevance, l'intégralité des frais de la rénovation et d'entretien du stade car les collectivités (Ville de Dijon puis aujourd'hui la Communauté Urbaine du Grand Dijon) se sont fortement engagées. Ce sont elles qui prennent le risque financier en cas de défaillance du DFCO et ce sont toujours elles qui assument les intérêts des emprunts nécessaires au financement de ces travaux.

De ce point de vue, la nouvelle redevance proposée au vote en février 2015 au Grand Dijon est décevante et reste une subvention déguisée au DFCO. En effet, même si la part fixe de cette redevance à 465 000€ est supérieure à la précédente redevance et aux frais d'entretien engagés par le Grand Dijon, elle est très loin de ce qu'elle devrait être pour amortir l'équipement. Elle est minorée de 1 million d'euros par rapport au montant de 1,4 million d'euros qui devrait être la sienne.

Une part variable a été intégrée dans la redevance du DFCO mais les simulations sur les exercices précédents montrent qu'elle ne se déclencherait que si le DFCO réintègre la Ligue 1. De plus, cette part variable de 5% sur le chiffre d'affaire n'est assise que sur les ventes de billets et le sponsoring

dans le stade : les droits audiovisuels sont exclus du chiffre d'affaire sur lequel est calculée cette part variable. On taxe le spectateur dijonnais mais on refuse de taxer TF1!

Les élus EELV de Dijon attendent plus d'esprit d'équipe de la part du football professionnel dans la situation de crise que nous vivons aujourd'hui. Les salaires mirobolants des joueurs professionnels ne justifient pas une telle subvention déguisée de la collectivité. Aussi, les élus EELV du Grand Dijon n'ont pas validé cette nouvelle redevance très en deçà de la réalité des chiffres.

Les élus EELV demandent qu'à l'avenir la part variable de la redevance du DFCO porte exclusivement sur les droits audiovisuels à hauteur de 15% du chiffre d'affaire de ces mêmes droits, sans seuil de déclenchement. Ceci permettrait d'éviter le financement du stade, exclusivement destiné à une société anonyme, par la collectivité. Ce qui permettrait de ne pas faire peser la part variable sur le spectateur dijonnais. Taxons TF1, plutôt que le spectateur dijonnais.



AEROPORT DIJON-BOURGOGNE : dans un contexte financier difficile, halte aux dépenses inutiles !

Pour rappel, la Convention Renaissance, établie en 2006, visait à relancer le trafic commercial de l'aéroport régional de Dijon, grâce aux subventions des collectivités locales. Le protocole de partenariat, signé entre le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Général de Côte-d'Or, le Grand Dijon et la Chambre de Commerce et d'Industrie 21 avait fixé deux objectifs : maintenir la BA 102 et franchir le cap de 265 000 passagers à l'horizon 2015.

Le plan de financement prévoyait une participation, à parts égales, entre les trois collectivités réparti de la manière suivante :

- 1°/ participation aux investissements de l'ordre de 15,5 M€ d'euros ;
- 2°/ participation au déficit d'exploitation dans une limite de 4,3 M€, l'équilibre financier devant être atteint au bout de 8 ans.

Les élus écologistes, à la Région et au Grand Dijon, ont dès le début du projet alerté sur l'échec prévisible du projet, et ce pour plusieurs raisons :

1- une offre de transport sur-dimensionnée par rapport à la demande. La Bourgogne est proche de plusieurs aéroports structurants (Genève, Lyon, Mulhouse et Paris) ne permettant pas d'atteindre l'objectif de 265 000 passagers/an à l'horizon 2015.

2- un modèle économique fragile incapable d'atteindre l'équilibre financier, creusant inévitablement le déficit d'exploitation et mobilisant des fonds publics plus importants que prévus.

3- des risques d'accident et des nuisances liés au nombre de vols, pour un aéroport encastré dans l'agglomération dijonnaise, qui ne pouvaient pas être éludés.

4- l'installation prévisible de compagnies low cost, aux méthodes salariales et à la concurrence déloyale qu'elles provoquent pour le moins contestables.

Dès 2008, un rapport de la Cour des Comptes recommandait l'abandon des aéroports régionaux, en déficit chronique, au profit d'investissements en faveur des infrastructures inter-modales. Et pourtant, les questionnements des élus écologistes et des citoyens qui se sont saisis du projet n'ont malheureusement pas été entendus par les décideurs publics et privés. Les résultats escomptés n'ont jamais été au rendez-vous.

Le bilan peut être dressé rapidement, chiffres à l'appui : après 4 ans d'activités, le nombre de passagers était en deçà de 20 000/an, avec un pic de 46 000 passagers en 2011 et une chute à 25 500 passagers en 2013. Quant à la participation des collectivités au déficit d'exploitation, elle s'élève à 25 millions d'euros cumulés en 2014. Ce malheureux constat d'échec s'accompagne de retombées économiques incertaines qui n'ont jamais été évaluées précisément malgré les demandes réitérées des élus EELV.

Or, sans tirer aucun bilan de l'échec économique du Projet Renaissance, le Conseil Régional Bourgogne et le Grand Dijon ont décidé, en septembre 2014, de prolonger l'aéroport en créant un syndicat mixte aéroportuaire. Il repose exactement sur le même modèle économique : 1 020 000 millions euros d'argent public, avec des subventions destinées majoritairement à des vols d'affaires et commerciaux, donc à une minorité de personnes. Nous continuons à penser que les besoins des usagers ne sont pas là ! En effet, la fréquentation massive des transports urbains de l'agglomération dijonnaise, de même que celle des TER et Inter-Cités entre les différentes villes de la Bourgogne Franche Comté témoigne d'une forte demande en transport en commun de qualité.

En février 2015, le fiasco financier et l'inutilité sociale et économique ont été dénoncés publiquement dans un rapport de la Cour des Comptes. Il s'inscrit dans la droite ligne des limites énoncées par les écologistes depuis 2006. La Cour des Comptes pointe des subventions trop élevées par rapport au nombre de passagers, une clientèle prévisionnelle trop optimiste de par la proximité avec les aéroports internationaux, une activité aéroportuaire qui contribue peu au développement économique, le levier d'une clientèle d'affaires insuffisante pour atteindre un équilibre budgétaire, une concurrence avec l'aéroport de Dôle impactant l'activité...

Elle écarte d'ailleurs toute perspective de développement d'un aéroport unique inter-régional au vu de la faiblesse du bassin de chalandise, de la quasi-absence de trafic dit réceptif et de la proximité de grands aéroports bien desservis par le rail et la route.

La conclusion est très claire : stopper le soutien aux deux équipements, Dijon et Dôle, et élaborer un scénario alternatif au développement de la desserte **aérienne, reposant sur les possibilités de report modal (ferroviaire en tête) et sur la desserte des grands aéroports voisins.** L'abandon de l'aéroport Dijon-Bourgogne devient d'autant plus pertinent que le plan de restructuration de la Défense (2008-2015) a entraîné la fermeture du site de la BA 102 à Longvic, en octobre 2014, et que se pose la question du coût et du financement de la sécurité sur l'aéroport pris en charge en grande partie jusque là par l'armée de l'air !

Dans ce contexte, les écologistes soutiennent deux propositions alternatives maintes fois présentées lors des derniers conseils communautaires du Grand Dijon :

▫ *une réorientation des fonds dans le secteur des transports en commun pour faciliter les déplacements quotidiens.*

▫ *un soutien économique aux investissements ciblés sur le développement des éco-filières.*

Stéphanie MODDE,
conseillère communautaire
et membre de la commission développement économique du Grand Dijon



Tranquillité publique : La vidéo-surveillance n'a pas démontré son efficacité ! Réorienter les investissements sur les moyens humains

Depuis 2008, Dijon a investi plus d'un million d'euros dans le déploiement de la vidéo-surveillance. Les conseils municipaux de septembre 2014 et d'avril 2015 ont, une fois de plus, décidé d'élargir le dispositif, en implantant de nouvelles caméras au centre-ville, aux Grésilles et à la Fontaine-d'Ouche pour un montant de 276 121€.

Ces délibérations occasionnent des débats dans lesquels s'affrontent en filigrane des visions de notre société bien différentes. Lors de ces débats, seuls les écologistes font entendre une voie différente pour rappeler l'inefficacité de la vidéo-surveillance en milieu ouvert, contrairement au milieu fermé, par exemple à l'intérieur d'un bus Divia, dont l'utilité est reconnue.

Nous demandons, à chaque fois, que les fonds soient réorientés sur les moyens humains: à savoir la police de proximité, l'éducation, l'insertion professionnelle, la prévention de la délinquance, l'animation et le maintien de services publics et privés. Nous demandons aussi un moratoire sur les investissements tant qu'aucune étude n'atteste de l'efficacité de ce dispositif. En revanche, selon une étude du CNRS de 2010 et le rapport d'information du Sénat de 2013, la vidéo-surveillance est inefficace pour dissuader la délinquance en général et pour réduire le sentiment d'insécurité.

L'opposition, elle, s'entête à revendiquer toujours plus de caméras dans les lieux publics, jugeant insuffisant le dispositif actuel. Pourtant, la municipalité n'a de cesse de le développer, alors que le budget de Dijon est de plus en plus contraint (baisse de 4,5 millions d'euros de la dotation globale de fonctionnement en 2015).

Nous sommes dans une période où l'instabilité économique, sociale et environnementale alimente le sentiment d'insécurité et la peur de l'autre, largement exploité à des fins électoralistes. Certes, il est plus facile d'apparaître comme « protecteur », quitte à restreindre les libertés publiques que de chercher un équilibre entre des outils adaptés à réduire les violences et le respect des libertés individuelles. L'approche humaniste de la sécurité et respectueuse des libertés, défendue par les écologistes, s'inscrit dans une conception en rupture avec le productivisme, contrairement aux autres formations politiques, pour qui la technique est considérée comme un progrès devant résoudre tous les problèmes. Or une caméra de vidéo-surveillance n'a jamais résolu celui du passage à l'acte d'une personne alcoolisée. Par contre les services de prévention éducatifs, médicaux et judiciaires le peuvent avec des moyens renforcés en conformité avec l'Etat de droit dont la République se prévaut.

Sur le fond, nous travaillons à comprendre pourquoi le sentiment d'insécurité a pris une telle place dans la société alors que nous vivons une des périodes les plus sûres de l'histoire des sociétés de l'Europe de l'Ouest, exempte de guerres et d'épidémies majeures sur leurs territoires. Le sentiment d'insécurité reposerait sur trois dimensions :

- l'insécurité sociale : plus personne n'est à l'abri de perdre son emploi et la crainte du déclassement

se généralise à tous les niveaux de la population.

- l'insécurité environnementale qui s'amplifie : pollutions de l'air, de l'eau et des sols, événements météorologiques de plus en plus aigus liés au changement climatique.
- la délinquance et les incivilités.

Pour y faire face, le projet écologiste à l'échelle de la commune, vise à réconcilier les habitants en apaisant et valorisant les relations sociales à partir des projets éco-citoyens portés par les intéressés eux-mêmes.

Catherine HERVIEU, vice-présidente aux mobilités actives, à la qualité de l'air, bruit et milieux aquatiques et Frédéric FAVERJON, vice-président eau et assainissement.



Sandrine HILY a proposé au Conseil Départemental de Côte-d'Or, réuni le 19 juin, un vœu relatif au partenariat transatlantique de commerce et investissement (TAFTA)

Le 14 juin 2013, la Commission Européenne a obtenu des États membres de négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis, un accord dit TAFTA (Transatlantic Free Trade Area) rebaptisé Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement.

L'objectif de ce traité, négocié dans le plus grand secret, est de démanteler les droits de douanes restants (dans le domaine agricole par exemple) et de supprimer les barrières douanières non tarifaires afin d'harmoniser les normes sociales, sanitaires et environnementales.

Par conséquent, la qualité alimentaire serait remise en cause avec l'importation de bœufs aux hormones, de poulets chlorés, d'OGM... et les conditions de travail des salariés seraient fortement dégradées. De plus, avec la disparition envisagée des labels, des appellations d'origine contrôlées (AOP), c'est toute une partie de l'économie rurale et locale qui serait fragilisée. La perte de protection de la biodiversité serait une atteinte à notre environnement et à la qualité de vie des Côte-d'Oriens.

Par ailleurs, des tribunaux privés permettront aux entreprises d'attaquer les États mais aussi les collectivités (comme un conseil départemental) qui ne respecteraient pas cet accord TAFTA, et pourront exiger même des réparations financières conséquentes.

Considérant que le département de la Côte-d'Or serait directement impacté si ce traité devait aboutir, les Conseillers Départementaux soussignés demandent :

1. La transparence sur les négociations du traité
2. Un débat public national
3. Le retrait du recours à des tribunaux privés

A ce jour, 17 départements français ont fait voter un vœu relatif à TAFTA (<https://www.collectifstopptafta.org>). Et, le 10 juin 2015, le Parlement Européen a repoussé à une date ultérieure le vote TAFTA, car 200 amendements ont été déposés.

Le vœu TAFTA a été adopté à l'unanimité par l'assemblée départementale.



Ecolo, Joséphine BAKER ?

Joséphine BAKER en train de jardiner dans sa propriété du château des Milandes, en Dordogne

Être élu dans une collectivité implique aussi un investissement sur des thématiques parfois très éloignées de sa délégation et par ailleurs totalement imprévisibles.

Pour autant, cela peut être l'occasion de mettre en pratique une certaine idée de la démocratie participative et de se passionner sur un dossier porteur de valeurs fondamentales et républicaines dans lesquelles tout élu écologiste se reconnaît naturellement.

En tant que représentant du maire au conseil de l'école Turgot, j'ai pu exercer mon appétence pour la méthodologie et mesurer l'efficacité d'une écoute constructive dans la conduite d'un dossier emblématique : la fusion des périmètres des écoles élémentaires Tivoli et Turgot.

Ainsi, j'ai pu contribuer à faire évoluer ce projet du « passionnel subjectif et polémique » au « rationnel objectif et concret » pour aboutir à un enthousiasme partagé !

En un mot, le principe de mixité sociale a finalement été accepté et reconnu comme facteur de réussite pour tous.

Ce n'est pas rien, la mixité sociale ne peut elle pas être considérée comme la biodiversité appliquée à l'humain ?

Enfin, en acceptant – sur proposition des parents d'élève et de ma collègue adjointe à l'éducation – de formuler des propositions de noms de personnalités pour la nouvelle appellation de la future

nouvelle école, j'ai pu également contribuer au choix final et hautement symbolique de Joséphine BAKER.

Ainsi, une femme artiste, résistante, engagée dans le mouvement d'émancipation des noirs et mère adoptive d'une tribu de 12 enfants de toutes origines entre maintenant dans le cercle restreint – et masculin – des personnalités donnant leur nom aux écoles dijonnaises !

Alors, écolo, Joséphine BAKER ? Sans aucun doute. Quelqu'un qui porte haut et défend au péril de sa vie les valeurs de respect des êtres humains et des libertés individuelles, et qui au quotidien défend auprès de ses enfants le respect mutuel et lutte contre le gaspillage alimentaire dispose de toutes les qualités pour adhérer aux valeurs de l'écologie politique.

Hélas, Joséphine BAKER décède en 1975 alors que René DUMONT ouvre la porte de l'écologie politique aux élections présidentielles !

Patrice CHÂTEAU, adjoint à l'environnement



Catherine HERVIEU, nouvelle présidente de la
Fédération des élu-e-s Verts et Ecologistes

Depuis le mois de janvier 2015, j'assume la présidence de la FEVE, association de référence des élu-es écologistes. Ayant participé à sa création en 2008, je poursuis le travail, avec les équipes impliquées, pour œuvrer à son développement au service de l'écologie. Ainsi la FEVE c'est:

- un centre de ressource pour une meilleure qualification des élu-es par la pratique, l'échange d'expérience et la mutualisation,
- un réseau d'entraide qui offre la possibilité à chaque élu-e, quel que soit son niveau, de trouver sa place et de s'investir au mieux dans son mandat,
- une vitrine pour l'écologie qui permet de mettre en avant le travail, les compétences et les réalisations des élu-es.

La FEVE, c'est 1500 élus municipaux dont 380 adjoints, 127 maires, 56 conseillers départementaux, 262 conseillers régionaux et 34 parlementaires. Tout-e élu-e portant les valeurs de l'écologie peut adhérer à la FEVE, s'il-elle n'est pas adhérent-e d'un parti politique ayant son propre organisme de formation.

La FEVE c'est également des contributions et des propositions pour améliorer les institutions et les politiques publiques.

Je conclus par un proverbe africain qui résume bien la démarche de la FEVE: «*Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin!* ».

Nous contacter

Groupe des élu/es EELV Mairie de Dijon-14, avenue Jean-Jaurès 21000 Dijon
09-61-68-76-95- groupe-ecologie-verts@wanadoo.fr- <http://21.eelv.fr/>

Catherine HERVIEU- chervieu@ville-dijon.fr

Frédéric FAVERJON- ffaverjon@ville-dijon.fr

Stéphanie MODDE- smodde@ville-dijon.fr

Patrice CHÂTEAU- pchateau@ville-dijon.fr

Sandrine HILY- shily@ville-dijon.fr

Christine DURNERIN- cdurnerin@ville-dijon.fr